



Projet du centre du Scamandre

Ces deux dernières années, la Fédération a reçu plusieurs propositions pour accueillir son siège. Mais aucunes de ces propositions ne répondaient complètement au projet que la F.F.C.C. envisageait dans le cadre d'un déménagement, notamment la présence d'une arène adaptée à la formation des jeunes et aux démonstrations pédagogiques.

Dernièrement, le Conseil Départemental a proposé à la F.F.C.C. de l'héberger dans les locaux du centre du Scamandre. Cette proposition a retenu l'attention du bureau fédéral ainsi que du comité directeur.

La présence d'une arène adaptée à la formation et le lieu ont pesé dans la balance pour que le bureau se penche sur cette proposition.

C'est le **Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise**, établissement public créé en 1993 à l'initiative du Conseil Départemental, qui gère le centre de découverte du Scamandre.

Le Syndicat Mixte mène une politique de développement durable qui allie à la fois la protection et la mise en valeur du patrimoine camarguais, la gestion de l'eau, la sensibilisation du public et l'éducation à l'environnement.

Les liens avec la culture taurine sont importants, en témoigne la présence d'une arène sur le site. Le Syndicat Mixte, acteur majeur de la préservation du patrimoine local et de la biodiversité, participe pleinement à cette culture.

Le Syndicat Mixte reçoit tout au long de l'année les élèves et collégiens de la région, ainsi que des touristes pour leur faire découvrir cet environnement et les sensibiliser à la protection de notre patrimoine camarguais.

Les conditions d'accueil

Mise à disposition de 200 m² de locaux dont :

- des locaux destinés aux bureaux
- une salle de réunion à partager avec le syndicat qui gèrerait le planning d'occupation
- vestiaires et sanitaires

et une arène.

Cette mise à disposition nécessite des travaux :

- Dès l'accord de la F.F.C.C., le Conseil Départemental réalisera tous les travaux d'aménagement des locaux indispensables à l'activité administrative de la fédération (cloisons, menuiseries, réseau électrique et informatique).
- Ces travaux incluront la création d'un espace sanitaire et vestiaire pour les raseteurs, stagiaires et élèves raseteurs.
- Dans un deuxième temps, le Conseil Départemental prendra en charge la mise aux normes de l'arène et son toril, ainsi que la réfection de la piste.

Les conditions de location

La location doit donner lieu à la signature d'un bail :

- Avec le **Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise**
- Pour une durée de 10 ans reconductible tacitement jusqu'en 2092
- Avec la gratuité du loyer et sans dépôt de garantie

Les perspectives

La présence d'une arène, l'aménagement de sanitaires et la mise à disposition de salles adaptées font envisager un réel projet de développement de la formation des stagiaires et des élèves raseteurs. La Course Camarguaise pourrait enfin prétendre à avoir un vrai centre de formation.

De plus, la venue fréquente d'élèves et de collégiens doit nous permettre la mise en place d'un programme de découverte de la Course Camarguaise.

Enfin la situation géographique du Centre du Scamandre resitue notre sport unique au centre de la Camargue.

Le devenir des locaux actuels

En cas de déménagement, les locaux actuels sis au 485 rue Aimé Orand à Nîmes, propriété de la Fédération, seraient inoccupés. Le bureau et le comité directeur ne sont pas favorable à une vente. Un groupe de travail pourrait étudier et rechercher la meilleure solution pour l'utilisation de ces locaux.

La consultation de l'Assemblée Générale

Le déménagement de la Fédération au centre du Scamandre donne lieu à une modification des statuts (article 1 des statuts).

La modification consiste au changement de l'adresse du siège dans l'article 1 :

Article 1

L'association dite « Fédération Française de la Course Camarguaise, fondée le 02/09/1975 a pour objet de maintenir et de propager le sport constitué par la Course Camarguaise, émanation directe d'un folklore ancestral issu des régions de Languedoc et de Provence, de nature à développer les qualités physiques d'adresse et de courage des pratiquants de ces régions.

La fédération a pour objectif l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives. Elle s'interdit toute discrimination, d'aucune sorte. Les femmes et les hommes y jouissent des mêmes droits notamment pour l'accès aux instances dirigeantes qui doivent comprendre au moins un nombre de femmes proportionnel au nombre de licenciés éligibles. Elle veille au respect de ces principes par ses membres ainsi qu'au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité national olympique et sportif français.

Sa durée est illimitée. Son siège est situé

~~485, Rue Aimé Orand 30000 NIMES~~

Centre de découverte du Scamandre Route des Iscles - Gallician 30600 Vauvert.

Il peut être transféré en tout lieu de cette commune sur simple démarche du Comité Directeur.

Il peut être transféré dans une autre commune par délibération de l'Assemblée Générale.

La pratique sportive au sein de la F.F.C.C. peut prendre deux aspects :

La Course Camarguaise proprement dite telle qu'elle est évoquée ci-après à l'article 1A.

L'activité traditionnelle et sportive des gardians non salariés et des cavaliers camarguais telle qu'elle est évoquée à l'article 1B.

Elle se conforme en tout point au code du sport : articles L 131-1 à L 131-13.

Le texte barré est supprimé et remplacé par le texte en bleu et souligné.

Et conformément à l'article 26 des statuts, l'Assemblée Générale extraordinaire convoquée le 19 avril 2018 pour approuver cette modification, doit rassembler un quorum de la moitié des membres.

Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale sera convoquée ultérieurement, avec le même ordre du jour et sans condition de quorum.